

Saumon : pêches d'automne du castillon



Pêche de patience, l'automne arrivant se profile la meilleure période de l'année pour tenter de pêcher ce poisson d'exception.

Le domaine piscicole du Morbihan est riche et la présence du saumon atlantique sur plusieurs bassins fait partie de son originalité. On le rencontre principalement sur les bassins du Blavet, de l'Ellé et du Scorff.

Ce poisson migrateur né en eau douce, part grossir dans l'océan pour revenir une ou deux années après se reproduire dans sa rivière natale. Lors de son retour, il devra alors remonter le courant et franchir de nombreux obstacles et barrages pour arriver sur des secteurs courants avec un fond de graviers dans lesquels il pourra déposer ses œufs, qu'elle épopée !

« Saumon de printemps » et « castillon » : 2 gabaris pour une même espèce,

Le castillon est le saumon qui revient en eau douce pour se reproduire après avoir passé un peu plus d'une année en mer. Il mesure 60 cm pour un poids autour des 2 kilos en moyenne et arrive en eau douce à partir de l'été. Il est 2 fois plus petit que le saumon de printemps qui lui a passé une année supplémentaire en mer.

Comment le pêcher ?

Différentes techniques sont possibles : les appâts naturels (vers et crevette), les leurres (cuiller et poissons nageurs), au poisson mort manié (vairon, lôche), et à la mouche...

A l'automne, les techniques les plus intéressantes sont le leurre et la mouche. Côté matériel, pour le leurre utilisez une canne de 2,70 m puissance 20/60 grs, garnir le moulinet de nylon de 30 % et pour la mouche, une canne à 1 main de 9 pieds soie 7 ou une canne 2 mains de 14 pieds et d'une soie flottante équipée d'une pointe intermédiaire ou plongeante selon le niveau d'eau.

Il est intéressant d'avoir avec soit le matériel pour pouvoir pratiquer les deux techniques à adapter selon les postes de pêche.

On n'attrape pas tous les jours un saumon mais cette pêche vaut le coup d'être tentée car un saumon au bout de la canne peut donner des souvenirs pour toute une vie. Gare à la « saumonite » !

Conseils pratiques :

- Pour avoir les meilleures chances de réussite, il faudra privilégier les coups d'eau. Le saumon est alors beaucoup plus réactif.
- Dans les rivières canalisées (le Blavet), il faudra vous concentrer sur les postes à courant situés sous les barrages.
- Dans les rivières naturelles (Scorff et Ellé), il faudra insister sur les postes courants offrant une zone plus profonde et des blocs.

Réglementation :

- La pêche du castillon est autorisée jusqu'au 15 octobre avec possibilité de prélèvement. Sur le Scorff et le Blavet, il y a prolongation de la période jusqu'au 31 octobre à la mouche uniquement et avec remise à l'eau obligatoire des captures.
- Du 1^{er} juillet jusqu'au 15 octobre, seuls les saumons de moins de 70 cm sont considérés comme des castillons et sont les seuls que l'on peut prélever. Les poissons de plus de 70 cm sont considérés comme des « saumons de printemps » et doivent être relâchés.
- Pour pouvoir pêcher le saumon, il faut acquérir en plus de la carte de pêche classique, un timbre « migrateur » pour le prix de 30 € et une bague.
- Chaque saumon capturé doit être « bagué » et déclaré selon la procédure indiquée sur les documents.
- Un nombre de saumons « prélevables » (T.A.C.) est calculé pour conserver la quantité suffisante de géniteurs pour la pérennité de l'espèce. Lorsque ce nombre est atteint la pêche est fermée.
- Attention : la réglementation varie selon les secteurs, il est indispensable de la consulter sur le site internet de la Fédération.

De nombreux parcours sont intéressants pour pêcher le castillon en Morbihan :

Quelques parcours :

- Le Blavet à l'aval du barrage de Ménazen (commune de Languidic)
- L'Ellé à l'aval du pont de « Loge coucou » (commune de Meslan)
- Le Scorff à Kéreven (commune de Pont Scorff)

